

Devis obligatoire sans demande?

Par **Viking 76**, le **16/04/2019** à **09:05**

Bonjour,

Pouvez-vous svp prendre le temps de lire mon aventure (un peu longue mais juste détaillé comme il faut) pour me signaler si je suis dans mon tort ou pas?

Merci d'avance

Bien cordialement...

Lundi 8 Avril 10h30 : appel de Mme XXXXX pour connaître mes disponibilités afin de procéder à une révision des 30000 kms de son OPEL MOKKA.

Celle-ci ne me demande à aucun moment un devis et me stipule que cette révision doit être effectuée très rapidement.

Je lui donne donc un rendez-vous pour le Mercredi 10 Mars à 8h30 ou pour le Lundi 15 Mars à 8h30 en lui précisant qu'une photographie de sa carte grise doit m'être obligatoirement communiqué afin de pouvoir commander les différents filtres et l'huile moteur adaptés à son véhicule.

Celle-ci me réponds que le 15 Mars est trop éloigné donc rendez-vous pris pour le Mercredi 8 Mars...Quant à la carte grise...elle me fournira cela dès que possible...

En début d'après-midi, sans nouvelles de sa part, je la contacte par téléphone en lui rappelant la nécessité pour moi d'avoir les éléments figurant sur la carte grise. Celle-ci me réponds finalement que le Lundi 15 Mars sera une date qui lui conviendra mieux (pas de souci pour moi).

Mardi 9 Avril 9h00 : Toujours pas de nouvelles et envoie d'un nouveau message... Réponse : celle-ci s'excuse et me stipule qu'elle avait oublié (pas de souci, cela peut arriver).

11h : J'obtiens la carte grise et les éléments figurant sur celle-ci, je commande alors les filtres et l'huile à mon fournisseur (Je réceptionne ces pièces dans l'après-midi).

Lundi 15 Avril 8h30 : Pas de cliente en vue.... 9h....personne !!! Je lui envoie alors un SMS lui demandant une heure approximative d'arrivée afin de gérer mon planning.

Réponse vers 9h45 : J'ATTENDS VOTRE DEVIS avant de vous déposer le véhicule !!!

Je lui fais alors remarqué que si elle désirait un devis de réparation pourquoi ne me l'avait t'elle pas signalé dès le départ ? (mes devis sont GRATUITS et je n'ai JAMAIS rechigné à en établir d'autant que ceux-ci évitent bien souvent des malentendus) de plus, elle ne m'avait pas communiqué son adresse mail (lorsque l'on attend un devis de réparation expressément demandé, on n'oublie pas de donner son adresse mail... non ?)

Elle m'envoie alors son adresse mail dans la foulée et le devis établi... celui-ci est envoyé à 10h10 (signalé par SMS avec comme seule réponse...merci).

Plus de nouvelles de la journée

A 19h15 le téléphone sonne... Mme xxx me signale qu'elle était désolé du temps qu'elle m'avait fait perdre...Je lui rétorque que.... pas de souci pour moi (je ne vais pas chercher d'histoires car c'est une nouvelle cliente envoyé par un client sympathique).

Soudain la conversation change de ton... Celle-ci me signale qu'elle ne me connaît pas, de ce fait, ne sait pas comment je travaille et qu'il semblait totalement anormal à ses yeux que je n'ai pas envoyé de devis (elle ne m'en a, encore une fois, JAMAIS fait la demande!!!)

Elle me signale que si j'avais envoyé le devis (mauvaise foi... elle ne me m'avait JAMAIS fourni son mail), elle me l'aurait retourné paraphé "bon pour accord" comme elle a l'habitude de faire et ainsi aurai pris rendez-vous (là...je ne comprends plus très bien !!!)

Excédé devant tant de mauvaise foi, je lui signale que je ne vais pas palabrer pendant deux heures, lui souhaite une bonne soirée, lui dit : au revoir Madame et raccroche excédé par tant de mauvaise foi !!!

PS: pour info le tarif du devis était de 269,73€

Par **Visiteur**, le **16/04/2019** à **09:30**

Bonjour

Ne pas perdre de temps avec ce genre de personne (qui pourrait aussi entrer dans la catégorie des mauvais payeurs).

Oui, un devis est une proposition de prix faite pour une prestation de service. Le devis accepté (signé et/ou payé en tout ou partie) par le consommateur devient un contrat.

La présentation par le professionnel et la signature par le particulier d'un devis sont obligatoires lorsque ce dernier le demande.

A défaut, c'est l'ordre de réparation qui fait foi.

Par **janus2fr**, le **16/04/2019** à **10:36**

[quote]

Normalement, les professionnels sont tenus d'établir un devis dès lors que le montant des travaux estimé est supérieur à 150 euros...[/quote]

Bonjour,

Ce n'est pas général, cela ne concerne que le secteur du bâtiment et de l'équipement de la maison, donc pas la réparation automobile.

Il me semble, d'ailleurs, qu'à présent, c'est quelque soit le montant et non plus seulement au dessus de 150€.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31144>